

	Formation	Durée	Janu 2018	Féu 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018
Droit	Le statut de l' élu local	1 jour					25		
	Pouvoir de police du Maire et sécurité	1 jour		03					
	Le risque pénal de l' élu local	1 jour		02					
	Réforme territoriale et la loi NOTRe	1 jour					26		
	Marchés publics : mode d'emploi	1 jour			30				
	Droit de l'urbanisme pour les non-juristes	2 jours			02-03		18-19		
Budget/Gestion	Gestion du cimetière	1 jour	12						
	Comprendre l'intercommunalité	1 jour			23				
	Manager une collectivité et ses agents	1 jour				7			
	Comprendre les finances locales	2 jours	19-20			13-14			
	Optimisation des ressources fiscales	1 jour					26		
Communication	Maîtriser sa parole en public jour 1	1 jour	26			27			6
	Maîtriser sa parole en public jour 2	1 jour	27			28			7
	Communiquer avec la presse médiatraining	1 jour			17			30	
	Rédiger un discours	1 jour		16				8	
	Débat contradictoire	1 jour		17				9	
	Conduite de réunion	1 jour	13		24				
	Gestion du temps et des priorités	1 jour	12					15	
	Marketing territorial	1 jour						23	
	Communiquer sur les réseaux-sociaux	1 jour			16			22	
	Incarner son mandat d' élu	1 jour	13			6			



L'Abbaye des Prémontrés est un lieu idéal de formation. Son environnement unique et ses grandes salles lumineuses, à l'écart du tumulte de la ville, en font un lieu de travail privilégié et apprécié.

Pont-à-Mousson est situé en plein centre de l'Europe, au cœur de la Lorraine, à 30 mn de Metz et Nancy, 15 mn de l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine et de la gare d'interconnexion Lorraine-TGV.

## Tarifs de la formation T.T.C\*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants :	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants :	350 €
De 20 000 à 50 000 habitants :	400 €
De 50 000 à 100 000 habitants :	500 €
Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux :	550 €
Tarif unique DIF élu	450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

\* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

## Lieu

Abbaye des Prémontrés  
9 Rue Saint-Martin  
54700 Pont-à-Mousson

Tel : 03 83 81 10 32

Les déjeuners seront servis au restaurant de l'Abbaye des Prémontrés ou dans un restaurant proche.

## Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 8 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due. Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

## Bulletin d'Inscription

**Titre de la formation:** .....

**Date de la formation :** ...../...../.....

### Le stagiaire :

Nom :(Mme / Mlle / M.).....

Prénom :.....

Fonction exercée :.....

Téléphone :.....

E- mail : .....@.....

Adresse :.....

.....

Code postal :..... Ville: .....

### La collectivité :

Mairie de ..., Communauté de Commune de ..., Conseil Départemental de ...

.....

Adresse :.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nom responsable formation : .....

Tel : ..... Email : .....@.....

.....

Nombre d'habitants : .....

*Signature de l' élu*

*Signature et cachet de la collectivité*

### Tarifs de la formation T.T.C\*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants : 300 €

De 5 000 à 20 000 habitants : 350 €

De 20 000 à 50 000 habitants : 400 €

De 50 000 à 100 000 habitants : 500€

Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers

Régionaux : 550 €

Tarif unique DIF élu 450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

\* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

### Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.